

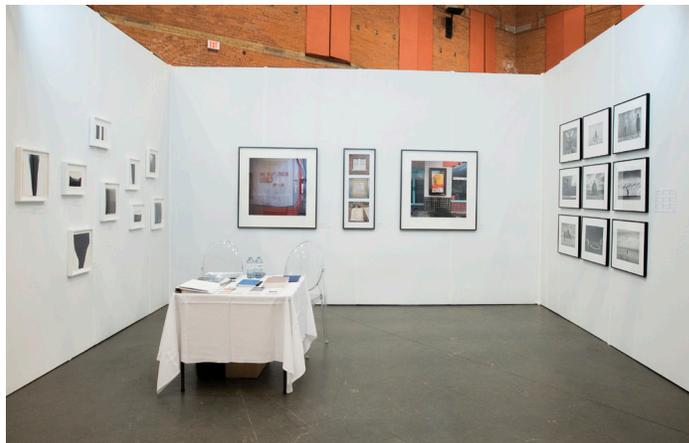
Location de panneaux de présentation

Information sur les cimaises

- 2 largeurs disponibles

Largeur : 4' Largeur : 2'
Hauteur : 10' Hauteur : 10'
Épaisseur : 2 1/8" Épaisseur : 2 1/8"

- Les murs sont composés de 2 planches de masonite de 1/8" d'épaisseur sur un cadre de 7 planches de plywood de 3/4" d'épaisseur rempli de laine isolante. L'épaisseur totale du mur est de 2 1/8".
- Chacun des panneaux est peint en blanc et est inspecté avant et après toutes les locations.
- Tous les panneaux sont traités avec des produits ignifugeants pour répondre aux normes du Service de sécurité incendie de Montréal.
- Lors de l'accrochage, nous vous conseillons d'utiliser les vis à gypse (1 3/4") plutôt que d'utiliser des clous.
- Les cimaises doivent être disposées en forme de « U », de « L » ou de « T » afin d'être autoportantes.



Transport & main-d'œuvre

- aux frais du locataire

Le transport, le montage et le démontage doivent être effectués par les techniciens de l'AGAC au taux suivant : 30\$/heure.

Le locataire peut fournir des techniciens supplémentaires lors du transport, du montage et du démontage des murs. Par contre, un minimum d'un technicien de l'AGAC devra être présent lors de ces opérations.

Le technicien de l'AGAC produit deux factures au nom du locataire. Une après la livraison et le montage, une seconde après le démontage et la cueillette des panneaux.

Prix

À partir de 15\$/mur.

Le prix varie selon le nombre de murs loués et la durée de la location.

Plan

Veillez nous faire parvenir un plan ou une esquisse de la disposition des cimaises dans l'espace afin que nous puissions estimer le temps prévu pour la main-d'œuvre.

Location de panneaux de présentation

Conditions de location

L'AGAC fournit la quincaillerie de base nécessaire à l'installation des panneaux (barres de métal, équerres et vis). Le « gaffer tape » blanc ainsi que le système d'éclairage des panneaux ne sont pas fournis par l'AGAC.

Un **dépôt de 50%** de la valeur de la location est nécessaire pour confirmer la réservation et doit être versé **1 mois avant le début de la période de location**. En cas d'annulation, le dépôt est non remboursable.

Le paiement total de la location doit être versé avant le début de la période de location.

Retour des cimaises

- Le locataire est entièrement responsable des bris et des vols pouvant être occasionnés aux panneaux à partir de leur livraison jusqu'à leur retour.
- Si les cimaises sont endommagées à leur retour, des frais additionnels de 15% de la valeur totale de la location seront facturés au locataire pour la réparation des murs. Si le coût de la réparation des cimaises dépasse le 15% mentionné ci-dessus, le montant résiduel sera facturé au locataire.
- Tout système d'accrochage (vis, clous, crochets, chevilles ou encrages de vis) et autres éléments (vinyle) doivent être retirés des panneaux avant que ceux-ci soient rendus. Dans le cas contraire, des frais supplémentaires s'appliquent.

